

ECORENOVE SAINT-NAZAIRE AGGLO Programme d'Intérêt Général 2019-2024



Saint-Nazaire Agglo

Anne HEOUARI

Direction Habitat et Logement
4 avenue du Commandant l'Herminier – BP 305
44 605 SAINT-NAZAIRE Cedex
Tel : 02 51 76 10 00
amelioration-habitat@saintnazaireagglo.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La CARENE est notamment engagée depuis 2019 dans un programme d'intérêt général contractualisé avec l'Anah. Les objectifs poursuivis sont d'inciter les particuliers à rénover leurs logements dès lors que celles-ci s'inscrivent autour de quatre grandes priorités thématiques :

- La prévention de la précarité énergétique en améliorant la performance énergétique du parc ancien occupé par des ménages aux revenus modestes.
- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées en adaptant les logements et en améliorant leur accessibilité.
- La lutte contre l'habitat indigne.
- Le développement du parc locatif à loyer maîtrisé.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime, réalisation de diagnostics gratuits, accompagnement gratuit.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

CARENE.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes selon grille de revenus de l'ANAH, propriétaires bailleurs, locataires.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Subventions de la CARENE :

- Propriétaires occupants réalisant des travaux de sortie d'insalubrité : Forfait de 10 000 €
- Propriétaires occupants réalisant des travaux d'économie d'énergie (gain de 35% minimum) : 10% des travaux éligibles aux aides de l'ANAH, travaux plafonnés à 35 000 € HT + prime de sortie de passoire thermique de 1500 € + prime basse consommation de 1 500 €
- Propriétaires occupants réalisant des travaux d'accessibilité et d'adaptation : 10% des travaux éligibles aux aides de l'ANAH, travaux plafonnés à 20 000 € HT.
- Propriétaires bailleurs qui conventionnent leurs loyers : aide de 10% à 30% du montant des travaux HT (plafonnés à 40 000 €), en fonction du type de loyer pratiqué et de la durée du conventionnement + prime de réduction de loyer de 50€ / m², complémentaire à celle de l'ANAH, pour les logements dont la superficie ne dépasse pas 30 m² pour Saint-Nazaire ; sans condition de surface pour Pornichet, le calcul de la prime s'effectuant dans la limite de 80m².

- Propriétaires bailleurs réalisant des travaux d'accessibilité et d'adaptation : 10% des travaux éligibles aux aides de l'ANAH, travaux plafonnés à 10 000 € HT.
- Pour les propriétaires bailleurs : Voir la fiche LOCARENE.

Dispositifs complémentaires :

- Embellissement des façades : voir la fiche Embellissement de façades.
- Aide aux travaux de réfection des toits de chaume prématurément dégradés
- Accession dans l'ancien : uniquement pour les travaux d'amélioration énergétique avec un gain thermique de 25 % après travaux ; 10% du coût des travaux avec un plafond de travaux de 20 000€ HT.
- Aide à la maîtrise d'œuvre : 20 % des honoraires HT sur des taux d'honoraires plafonnés à 12% pour une mission complète et 6% dans le cas d'une mission partielle de maîtrise d'œuvre.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH, Région des Pays de la Loire, Parcours Confiance, Sacicap Anjou, Département de Loire Atlantique, Caisses de retraite.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2024

- Aides aux propriétaires occupants (rénovation énergétique): 335 000 €.
- Aides aux travaux de résorption du mal logement : 20 000 €
- Aides aux propriétaires bailleurs : 30 000 €.
- Aide aux personnes âgées/handicapées : 80 000 €.
- Ingénierie conseil, accompagnement : 310 000 €.

